

Conseil Municipal du 2 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 juillet 2021 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Marie-France QUEBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Alexia MATHIS, Yolande REILHE, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis-Jean HALLE, Jacqueline WEGNER.

Absents excusés : Elodie CAMBRIELS

Monette DESTAMPES a donné pouvoir à Marc DECOUDIN

Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Denis BOUCHUD a donné pouvoir à Christophe DELARGE

Marc DECOUDIN est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 MAI 2021

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité et signé.

Désignation de l'agent recenseur 2022

Le Conseil Municipal a l'obligation de nommer un agent recenseur et un coordinateur communal pour le recensement de la population qui doit avoir lieu en 2022

- Agent recenseur : Monsieur Dominique COURTIN, qui était agent recenseur lors du dernier recensement, est proposé
- Coordinateur communal : Madame Dominique BERNARD, secrétaire de mairie, est proposée

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Achat de terrain pour desservir la future station d'assainissement de Cénac

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir une bande de roulement de 4,00 mètres de large minimum pour desservir cette station d'épuration. Le chemin communal n'étant pas assez large, Monsieur Jean-Paul DUBERNARD se propose de vendre à la commune les 120 mètres carrés nécessaires à la réalisation de cet accès, au prix de 1,50 € le mètre carré.

Le conseil municipal donne pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'achat de cette bande de terrain.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Adoption définitive du tableau général des rues concernant l'adressage

Route de la Cale de Cambou:

Le nom de cette route, adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 16 janvier 2021, est modifié comme suit :

Impasse de la Cale de Cambou

Le tracé de cette voie reste identique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le maire rappelle que les noms de nouvelles voies ont été adoptés lors des conseils municipaux des 16 janvier et 21 mai 2021.

Considérant l'intérêt communal que présentera la dénomination des rues, il est demandé au conseil municipal:

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales selon la liste suivante
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'adopter les dénominations de la liste suivante :

N° Voie	Nom_Voie
V001	Chemin de Garrigou le Haut
V002	Chemin de la Côte des Soeurs
V003	Chemin de Payrols
V004	Chemin des Pichets
V005	Chemin des Vignes
V006	Chemin du Château d'eau
V007	Chemin du Pech de la Ville
V008	Chemin du Petit Paradis
V009	Chemin du Plantou
V010	Chemin Le Brel
V011	Impasse de la cale de Cambou
V012	Impasse des Consuls
V013	Place de la Dîme
V014	Place de l'Arc Vouté
V015	Place de l'Eglise
V016	Place des Mirepoises
V017	Place du Château
V018	Place du Couderc
V019	Place Ernest Lafon
V020	Promenade de Tournepique
V021	Route de Cambou
V022	Route de Carcavi
V023	Route de Cénac
V024	Route de Circofoul
V025	Route de Crespiat
V026	Route de Garrigou
V027	Route de La Bouyssette
V028	Route de la Croix de Girard
V029	Route de la Framie
V030	Route de La Garrigue
V031	Route de Léret
V032	Route de Margoux
V033	Route de Mélery
V034	Route de Mirandol
V035	Route de Rivière Basse
V036	Route de Rivière Haute

N° Voie	Nom_Voie
V037	Route de Sauzet
V038	Route des Igues
V039	Route du Bos del Pech
V040	Route du Cayrou
V041	Route du Mayne
V042	Route du Pech de Lalande
V043	Route du Relais
V044	Route de Balat de Roux
V045	Route du Souleillat
V046	Rue de La Bleynie
V047	Rue de la Carrière
V048	Rue de la Citadelle
V049	Rue de la Combe de Lafon
V050	Rue de la Combolière
V051	Rue de la Halle
V052	Rue de l'Eglise
V053	Rue de l'Eglise de Cénac
V054	Rue de Pierre Jette
V055	Rue des Remparts
V056	Rue du Chemin Vieux
V057	Rue du Couvent
V058	Rue du Fond du Pal
V059	Rue du Forgeron
V060	Rue du Malbec
V061	Rue du Pal
V062	Rue du Paradis
V063	Rue du Passage de la Tour
V064	Rue Gustave Guiches

Désignation d'un référent ambrosie et moustique tigre

Christophe DELARGE explique que l'ambrosie pose des problèmes de santé publique par son pollen très allergisant en fin d'été.

Monsieur Christophe DELARGE est proposé pour être le référent de la commune en ce qui concerne l'ambrosie et le moustique tigre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Marquage au sol du parking de l'Avelania

Madame Sylvie CURT, habitant face à ce parking, a attiré l'attention de la Mairie sur le fait que les automobilistes se garent n'importe comment sur ce parking jouxtant la route départementale 8 (les voitures débordant sur cette route) et que, vue l'étroitesse de la route à cet endroit et le trafic important, un réel danger de collision existe.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser un marquage au sol en épi pour obliger les automobilistes à se garer correctement.

Le conseil demande à Monsieur le Maire de demander un devis pour la réalisation de ce marquage et donne son accord de principe pour la réalisation de ce marquage.

Accord donné à l'unanimité

Demande de subvention de l'association « Pétanque Albassienne »

Monsieur Le Maire explique que Madame Françoise Calmon, présidente de cette association, n'avait pas répondu à sa demande de justificatifs nécessaires à l'obtention de la subvention municipale.

Monsieur Pierre Curt a repris la comptabilité de ladite association et a envoyé à la mairie une demande de subvention accompagnée d'un état comptable. Toutefois, la subvention que la mairie avait accordé à cette association l'année précédente n'apparaît nullement dans l'état comptable envoyé.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes doivent être justes et sincères, approuvés par une assemblée générale.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à Monsieur Pierre Curt afin d'obtenir le bilan comptable conforme à la législation régissant les associations 1901.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Suppression du poste d'agent contractuel à temps partiel

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, Monsieur Jean-Jacques BOUISSET est employé à temps partiel et qu'il convient, pour l'employer à temps plein, de supprimer ce poste et de créer ensuite un poste à temps plein.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer ce poste d'agent contractuel à temps partiel

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent contractuel à temps complet

Pour faire suite à la résolution précédente, Monsieur le Maire propose de créer ce poste d'agent contractuel à temps complet afin d'employer Monsieur Jean-Jacques BOUISSET à temps plein.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dissolution de la régie cantine

Monsieur le Maire explique que le paiement de la cantine était géré, par la commune, à l'aide de tickets vendus aux parents.

La trésorerie de Gourdon reprenant la gestion des cantines scolaires, il convient de dissoudre la « régie cantine »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

1°) Monsieur le Maire informe le conseil qu'une famille Cénac (Mme Rodriguez) a demandé l'autorisation à la mairie d'inscrire ses enfants à l'école de Sauzet.

Monsieur Christophe DELARGE indique que ces demandes reviennent régulièrement

Monsieur le Maire explique que, sans motif valable exprimé dans la demande, il a répondu négativement car :

Nous sommes tenus, si nous donnons notre accord, de payer les frais de scolarité

Nous avons un RPI qu'il est nécessaire de faire vivre pour le bien de la commune

Le conseil exprime son accord sur ce principe.

2°) Monsieur le Maire explique que la charpente et la toiture du préau de l'école sont en mauvais état et qu'il est nécessaire, pour la sécurité des enfants, d'effectuer les travaux pendant les vacances scolaires.

Il a demandé un devis à Monsieur Paul SELLES qui pourrait effectuer ces travaux pendant ces vacances. Son devis est de 5383 € HT (6460 € TTC) pour la charpente et la toiture de ce préau.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux

3°) Utilisation du Domaine Public à des fins commerciales

Monsieur le Maire indique que la terrasse a été concédée au LIMAU pour un loyer de 60 € par an; Il propose de concéder un espace (Place de l'Arc Voûté) au profit du nouveau restaurant « La Rose et le Réséda » pour la somme de 80 € par an, et ce jusqu'à la fin de l'année où le conseil municipal réexaminera les conditions à venir.

Le conseil donne son accord.

4°) Monsieur Frédéric VIVAS, propriétaire et exploitant du nouveau restaurant « La Rose et le Réséda » demande de tenir une buvette, comme cela avait été fait l'année dernière par les associations albassiennes, sur le parvis de la mairie. Monsieur le Maire propose de lui donner cette autorisation moyennant une redevance de 100 € par mois, pour la période du 10 juillet au 10 septembre.

Le conseil donne son accord

5°) Monsieur Le Maire rappelle plusieurs dates de manifestations prévues à Albas :

- 1/ Inauguration de la guinguette vendredi 9 juillet à 19h00
- 2/ Régate le 13 juillet à l'embarcadère « Jean-Louis BOUISSET »
- 3/ Monsieur Frédéric VIVAS organisera une soirée Place des Mirepoises le 14 juillet
- 4/ Manifestation de l'association « Albas de laine » le 14 juillet salle du rez-de-chaussée de la mairie
- 5/ Jours de Brocante : Samedi 17 juillet 2021 et Samedi 14 août 2021
- 6/ Spectacle « Le Temps des Fleurs » dans le Jardin Toscan le 12 Août 2021 ;
- 7/ Possibilité de promenade en petit bateau sur le Lot à Albas en juillet/août 2021.

D'autre part, la mairie a demandé l'autorisation à la Préfecture d'organiser un repas « tapas » avec orchestre le samedi de la fête d'Albas qui malheureusement n'aura pas encore lieu cette année dans sa forme habituelle ; nous attendons la réponse de la Préfecture.

6°) Monsieur Louis-Jean HALLE indique avoir reçu tous les documents de l'armée concernant le service civique ou les jeunes voulant s'engager. Des documents seront déposés en Mairie à disposition des personnes intéressées.

7°) Monsieur Louis-Jean HALLE demande quelle est la position du département sur les éoliennes. Monsieur le Maire lui répond qu'actuellement il n'y a aucun projet dans le Lot et que sa position personnelle sur ce sujet est de refuser toute implantation d'éoliennes sur la commune, celle-ci étant incompatible avec la sauvegarde de notre patrimoine paysager, attrait touristique majeur de notre région.

Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques projets photovoltaïques dont un à Belmontet, ainsi que quelques projets de renforcement d'usines hydroélectriques.

8°) Monsieur le Maire indique que la propreté du village reste durant la période estivale une priorité et qu'il y veille auprès des employés municipaux et en sensibilisant les Albassiens.

9°) Monsieur Louis-Jean HALLE demande quel est l'état d'avancement du « PAPI », notamment en ce qui concerne les demandes de travaux à effectuer chez les particuliers.

Marc Decoudin lui répond qu'il a reçu l'affiche publique et les coupons réponse à disposer en Mairie qui permettront aux habitants qui s'estiment vulnérables de se faire recenser ou de signaler leur intérêt pour des travaux à venir.

10°) Monsieur Christophe DELARGE fait un point en ce qui concerne l'ASA des Graves et de Méléry et la protection incendie.

Le changement de la canalisation située sous la RD 8 n'est pas à l'ordre du jour mais la position de l'ASA évolue. Ils vont avoir rendez-vous avec le SDIS pour voir leurs désirs en ce qui concerne la protection incendie de Cambou et le haut de Rivière Haute et les possibilités d'extension du réseau.

D'autre part, le SDIS doit venir à Rivière Haute pour indiquer où il souhaite la prise d'eau de la bêche incendie que fait installer la commune.

Christophe DELARGE a rencontré le président des ASA du Lot pour la définition de la convention que doit éventuellement passer la commune avec l'ASA.

10°) Madame Yolande REILHE indique qu'une permanence est envisagée le week-end pour permettre la visite de l'église. Plusieurs personnes volontaires se sont manifestées, dont Elle-même, Gisèle Couture, Claudette, Jeanne Creunier.

Le tableau des présences se construit actuellement.

11°) Monsieur le Maire indique que le repas de Cénac est prévu le 28 août, si les conditions sanitaires le permettent, et que les conseillers municipaux sont invités.

Date des prochaines Conseils Municipaux :

. Vendredi 10 septembre 2021 : 20H30

. Vendredi 5 novembre 2021 : 20H30

. Vendredi 7 janvier 2022 : 20H30

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h00.